

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 décembre 2004
Français
Original: anglais

**Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004)****Note verbale datée du 11 novembre 2004, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente du Guyana
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et, se référant à la note du Président datée du 21 juin 2004, a l'honneur d'informer le Comité que le Guyana ne fabrique pas d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, qu'il n'en fait pas le commerce et que pour l'instant aucune loi ne réprime le trafic d'armes nucléaires, chimiques et biologiques.

Par ailleurs, la Mission permanente de la République du Guyana tient à informer le Comité que le Gouvernement guyanien examine actuellement les mesures à prendre en application de la résolution 1540 (2004).

